

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

#### 1. Intitulé du projet

desserte haute de la résidence des îles - liaison AEP du réservoir de la  
Pietra à la route des Sanguinaires

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
18: installation d'aqueducs et de canalisation d'eau potable	Pose d'une canalisation sur le RD11 puis le boulevard Madame Mère et la RD111 (route des Sanguinaires sur 2850 ml. Soit une emprise totale de 855 m².

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la pose de d'une conduite de diamètre 300 mm pour assurer la desserte de la résidence des îles et de la route des Sanguinaires.  
La canalisation démarre du réservoir de la Pietra puis parcourt le RD11, le boulevard Madame Mère et enfin la RD111 (route des Sanguinaires) jusqu'au rond point des Crêtes.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du réseau est de rénover et soulager le réseau de desserte actuel de la résidence des îles ainsi que de permettre une meilleure desserte des habitations de la route des Sanguinaires ainsi qu'une protection incendie de la partie haute de la résidence des îles.

Le réseau actuel est caractérisé par:

- un affaiblissement lié aux trop grand nombre de branchements
- une multiplication des surpresseurs qui assurent une pression constante mais qui du fait de leur ancienneté ne sont pas toujours opérationnels.
- des problèmes de régularité d'approvisionnement notamment des variations saisonnières importantes (forte demande estivale).

Ainsi, le réseau programmé permettra d'assurer une desserte correcte de l'eau potable dans les quartiers de la résidence des îles et de la résidence des crêtes tant pour la consommation d'eau potable que pour la défense incendie.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans sa phase de réalisation le projet se compose de différents tronçons pour une intervention tenant compte de l'impact sur la circulation.

- premier tronçon: avenue Nicolas Pietri pendant 3 mois;
- deuxième tronçon: Boulevard Madame Mère pendant 2 mois;
- troisième tronçon: cours Lucien Bonaparte (route des Sanguinaires) pendant 3 mois;
- les antennes de distribution seront réalisées dans le même temps que le troisième tronçon.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet dans sa phase d'exploitation permettra d'assurer la desserte en eau potable et la défense incendie des quartiers ouest (résidence des îles, résidence des crêtes, amélioration de la desserte route des Sanguinaires). Dans sa phase exploitation, il sera nécessaire d'intervenir sur les voies pour l'entretien périodique des canalisations.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune autre procédure administrative.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Etude d'impact

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Une buse de diamètre DN 300 mm sur un linéaire de 2850 mètres	emprise de 855 m²

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

depuis le réservoir de la Pietra (Bois des Anglais), le long du RD 11, puis le boulevard madame mère et le RD111 (route des Sanguinaires

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 8 ° 43 ' 33.6 " E Lat. 41 ° 55 ' 06.0 " N

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. 8 ° 43 ' 33.6 " E Lat. 41 ° 55 ' 06.00 " N

Point d'arrivée : Long. 8 ° 42 ' 28.524 " E Lat. 41 ° 54 ' 35.049 " N

Communes traversées :

Ajaccio

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

Le projet s'intègre dans le programme de travaux issu du Schéma Directeur en eau potable de la Ville d'Ajaccio. Les projets composant ce programme concernent le renforcement de réseaux ainsi que des extensions sur l'ensemble du territoire Ajaccien

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voies de circulation: route départementale 11 et 111 voie communale (bd madame mère). Des trottoirs sont présents sur le boulevard Madame Mère et le RD11 en partie sur la route des Sanguinaires.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la ville d'Ajaccio approuvé le 21 Mai 2013

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1: "Ajaccio Mont Salaro Saint Antoine Scudo"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le territoire de la Commune d'Ajaccio
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un plan de Prévention des Risques Technologiques est prescrit</p> <p>Un plan de Prévention des risques inondation est approuvé</p> <p>Un plan de Prévention des risques "mouvement de terrain" est prescrit</p> <p>Un plan de prévention des risques Feu de forêt est prescrit</p>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit au titre de la loi du 2 Mai 1930
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	proximité avec le site Natura 2000 "golfe d'Ajaccio" à 500 mètres du projet
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pendant la phase travaux, le projet va engendrer des nuisances sonores dues au chantier (utilisation d'engins, etc)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Projet par sa nature présente des seuils qui nécessitent un examen au cas par cas au titre du R122-2 du Code de l'Environnement. Néanmoins, le tracé proposé n'emprunte que des voies circulées qui ne présentent aucune interaction avec le milieu naturel. En effet, comme il a été vu dans la présente demande, le tracé emprunte successivement une route départementale sur le début et la fin du tracé ainsi qu'une route communale. Ainsi le projet ne bénéficie d'aucune interaction avec le milieu naturel. Il est à noter qu'une notice d'incidence Natura 2000 sera réalisée. Au vu de son tracé, le projet ne nécessite pas de faire l'objet d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Étude d'avant projet (à rattacher aux parties 4.1, 4.2, 4.3 et 6.1)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Ajaccio

le,

05/03/2015  
 Par Délégation du Président  
 Arrêté n°2015-284 du 05/03/2015

ARMAND Emmanuel  
 Directeur Général des services

Signature

**Photographies de la zone d'implantation projetée de la canalisation**



- 1) Vue de la RD 11 depuis l'aval.  
Le tracé de la future canalisation se trouve sur le coté gauche.



2) Vue du boulevard Madame Mère depuis l'aval le tracé de la canalisation se trouve sur côté gauche.



3) Vue du RD111 (début de la route des Sanguinaires) au niveau du boulevard Albert 1<sup>er</sup>. La canalisation transitera sur le coté gauche.



4) Vue du RD111, la canalisation transitera coté gauche



5) Fin du chantier. Canalisation coté gauche.



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU PAYS  
AJACCIEN**

***COMMUNE D'AJACCIO***

***DESSERTE EN EAU POTABLE DES RESIDENCE DES ILES  
ET DES CRETES***

**ETUDE D'AVANT-PROJET**

**NOTICE EXPLICATIVE**

**Comparatif des solutions envisagées pour la desserte en  
eau potable des résidences des Iles et des Crêtes**

Indice	Date	Etabli par	Vérifié par	Modifications
1	Juin 2015	MAM - NBL		-

## **I. Caractéristiques du projet**

Le projet consiste à améliorer et augmenter les capacités en pression et débit des quartiers Ouest de la ville d'Ajaccio.

Le schéma directeur d'eau potable de la commune d'Ajaccio a proposé le scénario suivant : la pose en parallèle de deux conduites, la conduite n°1 ayant une fonction de distribution pour les résidences des Iles et des Crêtes. Enfin, la conduite n°2 aura une fonction de bouclage, de manière à sécuriser la zone de la route des Sanguinaires.

Dans une première approche, le tracé des canalisations a été établi à travers le « bois des Anglais » afin que la conduite de distribution passe en amont des habitations à desservir.

### **1) Tracé par le bois des Anglais**

Le raccordement des deux canalisations à créer se fera au niveau du réservoir de Péraldi. En effet, la canalisation DN 150 sera raccordée à une canalisation en attente issue de réservoir de la Pietra et la canalisation DN 300 au réservoir de Péraldi directement. Ensuite les travaux comprendront sur l'avenue Nicolas Pietri, la pose en tranchée unique des deux conduites le long de cette avenue (environ 300 ml).

Dans l'emprise du bois des Anglais, les deux conduites chemineront en tranchée unique sous une piste d'exploitation dédiée uniquement à l'entretien des canalisations.

Au niveau des voies à l'intérieur des diverses résidences traversées, les conduites chemineront en parallèle dans une tranchée commune jusqu'au niveau de l'immeuble « Le Vénus ».

A ce niveau, la conduite DN 300 (conduite n°2) empruntera l'avenue des Crêtes en tranchée unique et se connectera à la buse DN 300 sous le boulevard Stephanopoli (route des Sanguinaires).

La conduite n°1, quant à elle sera posée dans le prolongement des deux conduites en parallèle via le Caniccio et se terminera au niveau du chemin des Cyprès.

Cette opération permettra de renforcer le réseau primaire et de résoudre les problèmes de pression. Les effets escomptés sont l'absence de pertes de charges entre le réservoir Péraldi et la résidence des Iles mais également d'assurer un niveau de pression disponible plus favorable à partir de la résidence des Iles. En supprimant les pertes de charges sur le réseau primaire entre le réservoir Péraldi et la résidence des Iles, le positionnement de la conduite n°1 permettra d'assurer un niveau de pression disponible favorable à partir de la résidence des Iles pour toutes les habitations desservies, quelle que soit leur altitude.

Le raccordement des immeubles sur la nouvelle conduite n°1 sera possible grâce à des téés posés en attente. Ce raccordement devra être pris en charge par les différents copropriétaires concernés et les travaux réalisés par le fermier.

Concernant les branchements des particuliers, ils seront raccordés par le haut sur la conduite n°1 dans le but de supprimer les surpresseurs individuels.

Aucun branchement ne sera réalisé sur la conduite n°2.

▪ Les contraintes liées à ce tracé :

Le parti de ce tracé était de poser les canalisations à une cote supérieure à 50m NGF afin de garantir une pression satisfaisante pour les résidences situées en altitude. Ce tracé avait également comme particularité d'éviter les zones de circulation urbaine telle la RD n°11 et la Route dite « des Sanguinaires » RD n°111.

Ce parti avait de fait pour conséquence la traversée des zones boisées (« Bois des Anglais », occupées par des espèces naturelles remarquables (faune, flore).

Une étude d'incidence Natura 2000 a en effet mis en exergue la présence d'espèces protégées impliquant un passage devant une commission CNPN<sup>1</sup>.

De plus, la gestion du foncier a révélé un nombre important de propriétaires (et co-propriétés) devant autoriser le passage des canalisations sur les parcelles.

**Les plans suivants localisent le tracé des deux canalisations ainsi que les secteurs présentant des contraintes environnementales.**

---

<sup>1</sup> Conseil National de la Protection de la Nature : commission administrative à caractère consultatif, missionnée pour donner au ministre chargé de la protection de la nature, qui en assume la présidence, son avis sur les moyens propres à préserver et à restaurer la diversité de la faune et de la flore sauvage et des habitats naturels.

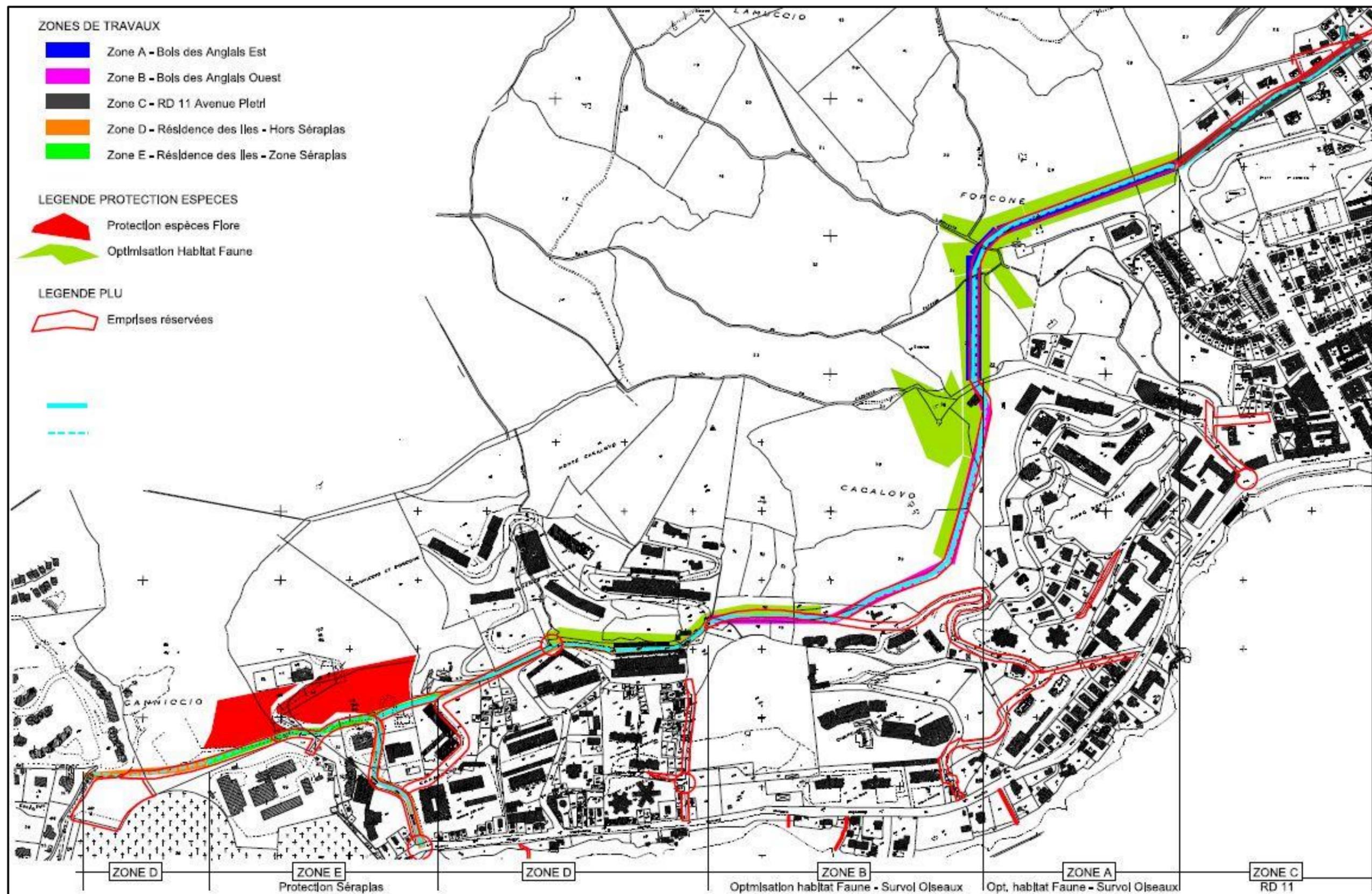


Figure 1 : Plan des réseaux projetés.

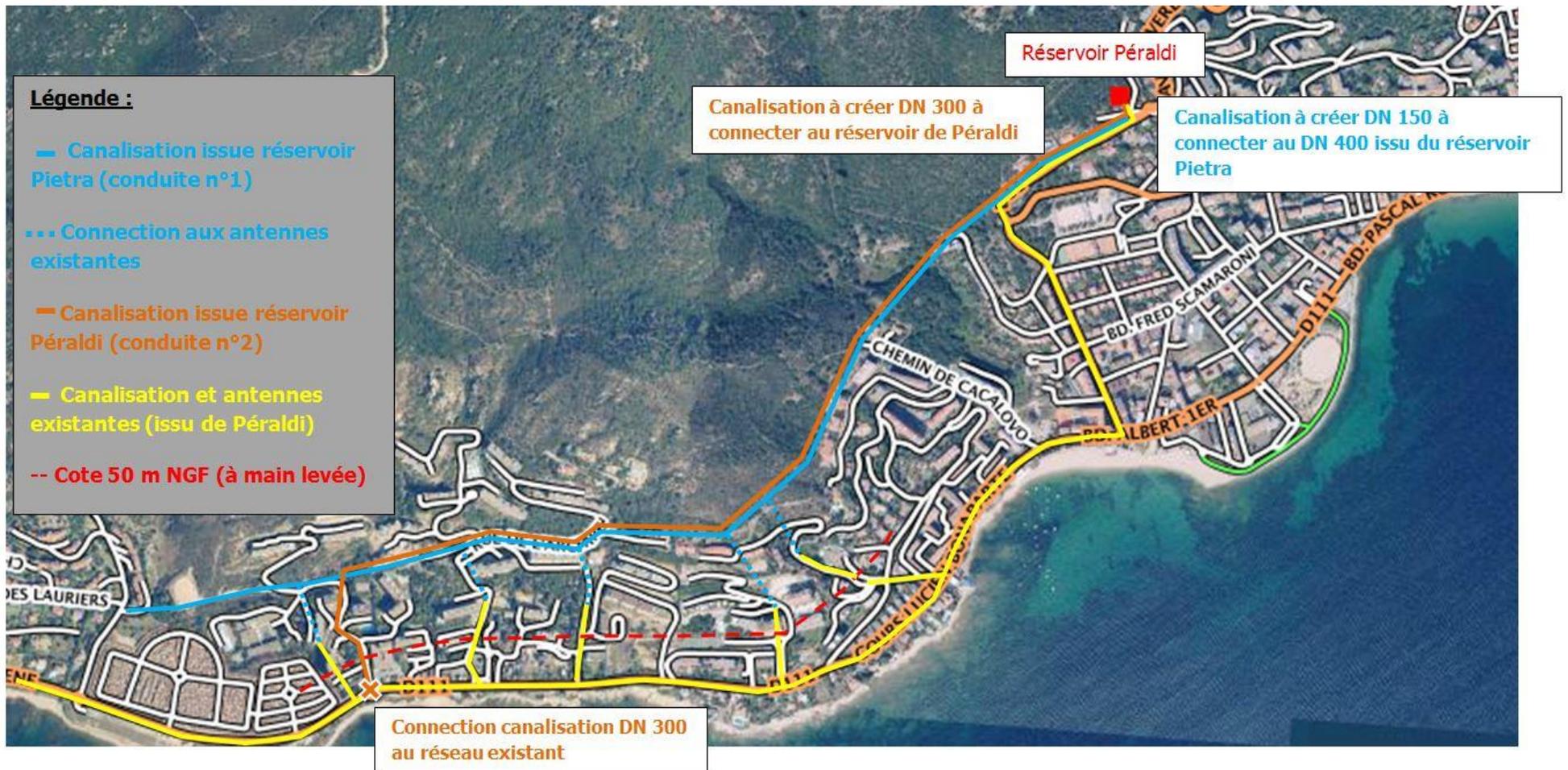


Figure 2 : Plan des réseaux projetés.

## **2) Tracé par la route des Sanguinaires**

Suite aux contraintes énoncées dans le scénario 1, la CAPA a envisagé une autre alternative (un autre tracé des canalisations) et a demandé à Kyrnolia d'établir une modélisation permettant de vérifier la faisabilité de cette solution.

Le point de départ est le même, mais on ne pose qu'une seule canalisation qui parcourt non plus le Bois des Anglais mais la RD n°11, le boulevard Madame Mère puis le début de la RD n°111 « Route des Sanguinaires » jusqu'à être maillée au DN 300 mm existant (issu du réservoir de Péraldi) au niveau du cimetière. Le linéaire de canalisation est d'environ 2 850 mètres.

Pour alimenter les immeubles présentant des problèmes de pressions, des antennes seront posées. Ces antennes sont au nombre de 5 : rue des Crêtes, rue de l'Archipel, rue des 7 Chapelles, rue du Fort et rue des Cactus. Ces antennes seront connectées sur la nouvelle canalisation DN 300 mm.

Actuellement, ces immeubles sont desservis via une canalisation « basse » (implantée route des Sanguinaires) par le plan de charge du réservoir de Péraldi, ainsi les antennes sont existantes. Il s'agit donc de récupérer le tronçon des antennes au-dessus de la cote 50 m NGF et de le connecter à la nouvelle antenne issue du DN 300 mm de la Pietra. Par conséquent, si l'état des antennes existantes est correct, le linéaire d'antennes à créer est réduit et par la même occasion les branchements individuels sont conservés.

Sur chaque antenne, des vannes fermées et des stabilisateurs de pression seront positionnés, excepté sur la rue de l'Archipel où le stabilisateur aval ne sera pas nécessaire.

Un stabilisateur aval en DN 150 mm sera installé sur le raccordement du nouveau DN 300 mm. Une vanne fermée sera positionnée sur le DN 300 mm du réservoir Péraldi pour éviter le retour d'eau dans ce réservoir.

Un compteur de sectorisation pourra être installé pour estimer les débits transitant dans cette canalisation.

La canalisation de distribution du réservoir Péraldi existante continuera à desservir les abonnés à une cote inférieure à 50 m NGF jusqu'au cimetière.

Les habitations situées entre le cimetière et le réservoir de Vignola seront, suite au maillage établi, alimenté par le réservoir de la Pietra.

La mise en place d'une vanne de régulation type Hydro-Savy assurera le remplissage du réservoir de Vignola par tranche d'eau évitant les variations de pressions importantes sur le réseau. En effet, le remplissage du réservoir se fait à fort débit et des différences de pressions sont constatées (phénomène observé exclusivement en période nocturne et sur de courtes durées).

L'électrovanne existante pourra être supprimée suite à l'installation de ce système.

Le système d'équilibre entre les différents réservoirs de la ville d'Ajaccio n'est pas impacté par l'ajout de cette nouvelle canalisation.

Il existe deux stations de pompage sur la partie ouest du réseau de la ville, l'une en sortie du réservoir de l'hôpital et la seconde en sortie du réservoir du Salario.

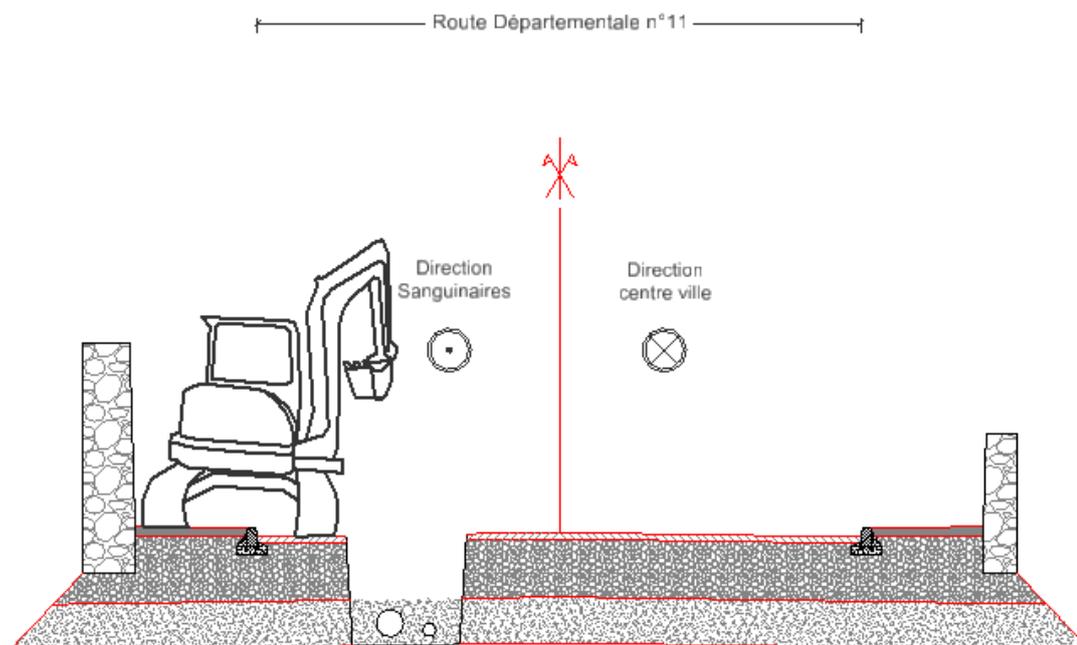
Afin d'éviter un déstockage du réservoir du Salario, il sera nécessaire de renforcer les pompes de la station de l'Hôpital. Actuellement dimensionnées pour un débit de 200 m<sup>3</sup>/h, le nouveau débit de pompage sera de 250 m<sup>3</sup>/h.

▪ Les contraintes liées à ce tracé :

La canalisation de distribution empruntera la RD n°11, puis le bd Madame Mère avant de parcourir la RD n°111. Ces secteurs présentent une circulation importante due aux habitations, aux commerces et à la desserte vers la Route des Sanguinaires (résidences et plages très fréquentées) dont la RD n°111 est l'unique accès.

Par conséquent, les travaux à effectuer devront tenir compte de ce paramètre urbain via le positionnement d'une signalisation adaptée, une circulation alternée et ainsi que le choix d'une période propice afin de limiter l'impact des travaux sur les heures de pointe. De même, le choix d'engins de chantier de faible gabarit pour permettre la circulation alternée, est une contrainte forte, réduisant les cadences d'avancement. Enfin les travaux en zone urbaine restreinte, sont également une contrainte en termes de sécurité (des personnels de chantier et des riverains).

Coupe type des travaux  
Echelle : 1/50



**Figure 3 : Coupe type de l'installation de chantier.**



## II. Dimensionnement

### 1) Cas du bois des Anglais

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des deux canalisations :

	Secteur	Linéaire (ml)	Matériau / Diamètre	Equipements hydrauliques
<b>Canalisation n°1</b>	Bois des Anglais – Caniccio – Ch. des Cyprès	2 400	Fonte Ø150 mm	1 ventouse 1 vidange 5 raccords pour antennes de distribution
<b>Canalisation n°2</b>	Bois des Anglais – Av des Crêtes – Bd Stephanopoli	2 200	Fonte Ø300 mm	1 robinet-vanne 1 hydro-savy 1 compteur de sectionnement 1 ventouse 1 vidange 1 stab-aval

Sur la canalisation n°1 sera prévu le raccordement des diverses résidences. Pour ce faire, des tés seront positionnés sur cette conduite, puis des tronçons de canalisations en fonte seront posés afin de connecter les antennes existantes sur cette nouvelle canalisation. Ainsi, les branchements individuels existants seront conservés.

Les diamètres des canalisations choisis prennent en compte la défense incendie.

#### ▪ Réfection des enrobés

Certains tronçons de voirie possèdent un revêtement récent. Par exemple, le Conseil général impose des préconisations pénalisantes pour l'économie globale de l'opération, à savoir : reprise complète de la largeur de chaussée sur un linéaire de 40 mètres soit une surface de 240m<sup>2</sup> sur la RD n°11 (avenue Nicolas Pietri).

## 2) Cas de la route des Sanguinaires

Le tableau ci-dessous synthétise les données établies par la modélisation concernant les canalisations et les équipements à poser. Le diamètre des canalisations tient compte de la défense incendie. Le linéaire des antennes de desserte est comptabilisé au-dessous de la cote 50m NGF, en récupérant la partie haute existante et ses branchements.

	Secteur	Linéaire (ml)	Matériau / Diamètre	Equipements hydrauliques
<b>Canalisation primaire</b>	Boulevard Madame Mère - Route des Sanguinaires	2 850	Fonte Ø300 mm	1 robinet-vanne 1 hydro-savy 1 compteur de sectionnement 1 ventouse 1 vidange 1 stab-aval
<b>Canalisation secondaire « Antennes »</b>	Rue des Crêtes	750	PEHD PN 16 Ø100mm	1 robinet-vanne 1 stab-aval
	Rue de l'Archipel	700	PEHD PN 16 Ø140mm	1 robinet-vanne
	Rue du Fort	680	PEHD PN 16 Ø100mm	1 robinet-vanne 1 stab-aval
	Rue des Cactus	520	PEHD PN 16 Ø100mm	1 robinet-vanne 1 stab-aval
	Rue des 7 Chapelles	580	PEHD PN 16 Ø100mm	1 robinet-vanne 1 stab-aval

La modélisation sous le logiciel Epanet a mis en avant le sous-dimensionnement des pompes de refoulement entre le réservoir de l'Hôpital et le réservoir du Salario. Actuellement, les pompes peuvent fournir un débit de 200 m<sup>3</sup>/h chacune. En modifiant la structure du réseau, un débit de 250 m<sup>3</sup>/h est nécessaire pour éviter un marnage du réservoir du Salario trop important. Cependant, ce refoulement ne fonctionne que très rarement, précisément quand la consommation des quartiers Ouest en période estivale est très importante (alors l'alimentation gravitaire depuis l'usine ne suffit pas) ou dans le cas d'un incendie.

La solution la moins onéreuse et la plus rationnelle compte tenu du caractère ponctuel du phénomène, consisterait à ne remplacer qu'une des deux pompes. Les caractéristiques de la station de pompage seraient donc une pompe existante de 200 m<sup>3</sup>/h et une pompe neuve de 250 m<sup>3</sup>/h.

Cependant, aux vues des spécificités de cette station de pompage (génie civil du regard limité, pompes chemisées), le remplacement de l'une des pompes sera proposé.

### ▪ Réfection des enrobés

Certains tronçons de voirie possède un revêtement récent, les préconisations pour la reprise des enrobés sont les suivantes :

- Avenue Nicolas Pietri : sur 40 ml la reprise des enrobés sera réalisée sur la largeur complète de la chaussée soit 240 m<sup>2</sup>.
- Cours Lucien Bonaparte (RD n°111) : sur 1 500 ml la reprise des enrobés sera réalisée sur la demi-chaussée soit 5 250 m<sup>2</sup>.

### III. Investissements

#### 1) Tracé du bois des Anglais

- Montant des travaux

Le montant des travaux est synthétisé par chapitre dans le tableau suivant :

<b>Réseaux</b>	
TERRASSEMENTS GENERAUX	561 510.00 €
<i>dont réfection des enrobés sur demi-chaussée</i>	<i>8 880,00 €</i>
REGARDS, DISPOSITIFS DE FERMETURE ET PUISARDS	17 360.00 €
CANALISATIONS	430 000.00 €
PIECES SPECIALES, ROBINETTERIE ET FONTAINERIE	47 950.00 €
GAINES, FOURREAUX ET GRILLAGE AVERTISSEUR	4 600.00 €
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>1 061 420.00 €</b>

- Montant de l'opération

(1) Montant HT des travaux :	1 061 420.00 €
(2) Honoraires de maîtrise d'œuvre :	113 920.00 €
(3) Missions complémentaires :	
- Démaquillage spécifique :	30 000.00 €
- Etudes environnementales :	85 000.00 €
- Mission SPS :	2 500.00 €
- Essai des canalisations gravitaires et compactage :	20 000.00 €
- Bornage :	3 500.00 €
- Acquisition foncière :	7 000.00 €
- Etudes géotechniques	13 000.00 €
Total missions complémentaires	161 000.00 €
(4) Coût d'objectif : (1) + (2) + (3)	<b>1 336 340.00 €</b>
(5) Aléas et imprévus :	83 660.00 €
<b>(6) Dépense subventionnable : (4) + (5)</b>	<b>1 420 000.00 €</b>
(7) Montant de la TVA	
- TVA à 10%	106 142.00 €
- TVA à 20%	54 984.00 €
Total TVA	161 126.00 €
<b>(8) Total TTC de l'opération : (6) + (7)</b>	<b>1 581 126.00 €</b>

## 2) Tracé de la route des Sanguinaires

- Montant des travaux

Le montant des travaux est synthétisé par chapitre dans le tableau suivant :

<b>Réseau primaire</b>	
TERRASSEMENTS GENERAUX	693 850,00 €
<i>dont réfection des enrobés sur largeur complète et demi-chaussée</i>	<i>203 130,00 €</i>
REGARDS, DISPOSITIFS DE FERMETURE ET PUISARDS	15 450,00 €
CANALISATIONS	390 000,00 €
PIECES SPECIALES, ROBINETTERIE ET FONTAINERIE	58 000,00 €
GAINES, FOURREAUX ET GRILLAGE AVERTISSEUR	2 900,00 €
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>1 160 200,00 €</b>

<b>Réseaux secondaires</b>	
TERRASSEMENTS GENERAUX	233 330.00 €
REGARDS, DISPOSITIFS DE FERMETURE ET PUISARDS	15 390.00 €
CANALISATIONS	36 000.00 €
PIECES SPECIALES, ROBINETTERIE ET FONTAINERIE	22 200.00 €
GAINES, FOURREAUX ET GRILLAGE AVERTISSEUR	1 700.00 €
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>308 620.00 €</b>

<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>1 468 820.00 €</b>
-------------------------	-----------------------

- Montant de l'opération

(1) Montant HT des travaux :	1 468 820,00 €
(2) Honoraires de maîtrise d'œuvre :	113 920,00 €
(3) Missions complémentaires :	
- Géotechnique :	13 000,00 €
- Mission SPS :	2 500,00 €
- Essai des canalisations gravitaires et compactage :	25 000,00 €
Total missions complémentaires	40 500,00 €
(4) Coût d'objectif : (1) + (2) + (3)	<b>1 623 240,00 €</b>
(5) Aléas et imprévus :	112 760,00 €
<b>(6) Dépense subventionnable : (4) + (5)</b>	<b>1 736 000,00 €</b>
(7) Montant de la TVA	
- TVA à 10%	146 882,00 €
- TVA à 20%	30 884,00 €
Total TVA	177 766,00 €
(8) Total TTC de l'opération : (6) + (7)	<b>1 913 766,00 €</b>

#### IV. Bilan

Le tableau ci-dessous synthétise les avantages et inconvénients de chacun des scénarii proposés.

	Avantages	Inconvénients	Coût
<b>Plan A : Bois des Anglais</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- milieu non urbanisé</li> <li>- reprise des enrobés limitée</li> <li>- possibilité de réutilisation des matériaux extraits en remblai (résultat mission géotechnique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- acquisition foncière</li> <li>- impact espèces protégées et mesures compensatoires</li> </ul> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 5px auto; width: fit-content;"> <b>Délais de réalisation fonction des dossiers réglementaires</b> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>- topographie du terrain</li> <li>- pose de 2 réseaux en parallèle (un pour la distribution, un pour le bouclage)</li> </ul>	<b>1 061 420.00 €</b>
<b>Plan B : Route des Sanguinaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aucune acquisition foncière</li> <li>- aucun impact sur l'environnement</li> </ul> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 5px auto; width: fit-content;"> <b>Pas de contrainte sur les délais de réalisation</b> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un réseau primaire et 5 antennes de distribution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- milieu urbain</li> <li>- désagrément vis-à-vis de la population</li> <li>- apport de matériaux (GNT)</li> <li>- remplacement pompe station de pompage réservoir Hôpital</li> </ul>	<b>1 468 820.00 €</b>

**Dressé à AJACCIO, le 08 Juin 2015**

Pour le BET POZZO DI BORGO,



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNE  
D'AJACCIO

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU PAYS AJACCIEN  
DESSERTE EN EAU POTABLE DES QUARTIERS OUEST  
RESIDENCES DES ILES ET DES CRETES

### AVANT PROJET SOMMAIRE

Plan des réseaux projetés

ECHELLE : 1/2000e

3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					
51					
52					
53					
54					
55					
56					
57					
58					
59					
60					
61					
62					
63					
64					
65					
66					
67					
68					
69					
70					
71					
72					
73					
74					
75					
76					
77					
78					
79					
80					
81					
82					
83					
84					
85					
86					
87					
88					
89					
90					
91					
92					
93					
94					
95					
96					
97					
98					
99					
100					

01

**BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES  
POZZO DI BORGIO**  
 10000 BORGIO MARITTIMO (CO) TEL : 04 95 21 17 38  
 10000 AJACCIO (CO) TEL : 04 95 21 17 38  
 10000 AJACCIO (CO) TEL : 04 95 21 17 38  
 10000 AJACCIO (CO) TEL : 04 95 21 17 38



**A - B : Av Nicolas Pietri (RD 11), réfection pleine chaussée + marquage au sol**  
**B - C : Av Nicolas Pietri (RD 11), réfection largeur de tranchée**  
**C - D : Bd Madame Mère, réfection largeur de tranchée**  
**D - E : Cours Lucien Bonaparte (RD 111), réfection demi-chaussée + marquage au sol**

Branchement particulier  
 Vidange  
 Ventouse  
 Réseau à créer  
 Réseau existant  
 Réseau privé  
 Stabilisateur de pression aval  
 Courbes de niveaux

Canalisation projet (DN 300 mm)  
 Antenne de distribution projet

